

Le Congrès fondateur
du SNUTER-FSU 82
s'est tenu
le 30 janvier 2016.



Syndicat Local Départemental Du Tarn et Garonne

Quelques jours plus tard, la FSU 82 territoriale lançait l'offensive pour défendre les acquis au CD82.

En effet, ces messieurs dames élus, non content de s'être augmenté grossièrement lors de leurs investitures, s'attaquaient au temps de travail des agents et aux congés acquis de puis longtemps.

Remise en cause, non pour des économies qui ne seraient pas réelles budgétairement, mais par pure idéologie et aux seules recommandations d'un rapport de la cour des comptes.

Lettre au président / recherche de l'unité syndicale / communiqué dans la presse / pétition, telles sont les actions que lancent notre syndicat.



Dans une ambiance studieuse, mais détendue et conviviale, les congressistes ont acté la création d'un syndicat départemental FSU 82 TERRITORIALE réunissant à ce jour la section Ville de MOISSAC et la section du Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

Un co-secrétariat avec Michel REYNES (CD82) et Sylvie DUPLEIX (ville de MOISSAC) a été désigné à l'unanimité ainsi le vote des statuts et du règlement intérieur.

Merci à Philippe DUVERNY (national) pour sa présence.

Plus de 35 congressistes ont également adopté à l'unanimité une motion locale sur des craintes de régressions sociales au CD82.

En substance, cette motion indiquait: « Les politiques d'austérité menées nationalement depuis de nombreuses années n'ont de but que de sacrifier les services publics et ses agents sur l'autel de la rentabilité et de la sacro-sainte économie de marché », regrettant que le conseil départemental n'ait pas une vision plus ambitieuse pour ses services, ainsi que Pour les usagers de Tarn et Garonne, dénonçant la remise en cause des régimes spécifiques du temps de travail au seul motif de la rentabilité. «Le choix d'éliminer les plus précaires d'entre nous par le non renouvellement de certains

contrats démontre bien la volonté de s'attaquer aux plus faibles » indiquait encore le rapporteur. La motion concluait ainsi : «la FSU territoriale rappelle son attachement à l'engagement au quotidien de tous les agents qui œuvrent au sein du département et œuvrera au maintien des acquis sociaux... dans le seul but de défendre les services publics. »



sur les réseaux sociaux

<https://twitter.com/FSU82territor>
<https://www.facebook.com/FSU82-Territoriale-949945798416645/>



Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, Il semblerait que vous envisagiez la réduction du nombre de congés exceptionnels des salariés de la collectivité, en deux fois, au motif des recommandations de la cour des comptes et de façon purement idéologique.

Sachez que techniquement, ces congés acquis depuis plus de 23 ans, n'entravent pas le bon fonctionnement de la collectivité et les missions du service public car la mise en place de l'effectif minimum de 50% des agents dans tous les services a toujours été respectée.

Tout comme le régime des semaines aménagées, qui serait menacé également, n'entrave pas non plus au bon fonctionnement de la collectivité.

Il permet même, comme aux archives, à une amplitude d'ouverture au public plus grande.

De plus, bon nombre d'agents font abnégations de leurs droits pour venir assurer la continuité du service public en dehors de leurs heures réglementaires.

En outre, il serait avancé que cette suppression de jours représenterait une économie budgétaire. Or, depuis 5 ans maintenant, nous subissons déjà le gel de notre indice sur salaire (entraînant par rapport à 2000, une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an), et, comme tout citoyen, nous subis-

sons aussi l'augmentation du coût de la vie de 5,7% depuis 2011.

La réduction de ces acquis reviendrait donc à travailler 4 jours (selon votre projet) de plus par an sans augmentation de salaire, ce qui reviendrait à baisser encore plus le salaire des fonctionnaires du Conseil Départemental T&G en « travaillant plus pour gagner moins »...

Dans les services, les contractuels partent les uns après les autres, en remerciements de leurs services rendus, une lettre de licenciement.

bon nombre d'agents, qui partiront en retraite ne devraient pas être remplacés, selon une logique purement comptable.

Pour ceux qui restent, la charge de travail sera de plus en plus lourde et le service rendu à la population se dégradera de fait.

Nous demandons donc le maintien de ces 6 jours par an et du régime des semaines aménagées, acquis représentant pour chacun un juste équilibre dans sa vie professionnelle et personnelle.

Nous demandons également le maintien des remplacements avec un avenir au sein de notre collectivité pour ces personnels et le renouvellement des départs à la retraite.

Dans le cas contraire, nous serions amenés à mobiliser les agents du département pour exiger le maintien de nos acquis par toutes actions légitimes.